

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MONTRODAT**

Séance du Mardi 5 Mars 2013

Nombre de membres En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11
Date de Convocation 26.02.2013
Date d'affichage 27.02.2013

L'an deux mille treize et le 5 Mars, à vingt heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. ANDRE Rémi, Maire.

Présents : ANDRE R –BOUDET P –CATALANO J – FOURNIER M – GOUNY J.C – PASSEBOIS S – BAYLÉ H– TROUSSELIER J.L - BUFFIER P - DOMEIZEL M

Absents : ALEMAN S – CALMETTES C- BESSIERE A - CASSAGNES P

Procurations : ALEMAN à PASSEBOIS

Secrétaire de séance : Mr GOUNY JC

Objet : Mise à disposition de la petite salle polyvalente pour organisation d'obsèques civiles

Mr le Maire expose que l'Association de l'observatoire de la Laïcité de la Lozère l'a contacté pour lui faire part des problèmes rencontrés par les familles qui souhaitent organiser des obsèques civiles. En effet il n'y a pas de lieu de recueillement décents pour les familles en dehors des lieux de culte, des salles funéraires, des hôpitaux ou des crématoriums.

L'observatoire de la Laïcité de Lozère demande aux communes de mettre a disposition une salle pour l'organisation d'obsèques civiles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la mise à disposition de la petite salle de la salle polyvalente, ou à défaut une salle dans les locaux de la mairie, lors d'obsèques civiles afin de permettre aux familles d'organiser une cérémonie ou un rassemblement.
- Précise que cette mise à disposition se fera à titre gratuit sous réserve de disponibilité de la salle.

Vote : 11 POUR

Adopté à l'unanimité (vote à main levée)

Transmis en préfecture Le 7.03.2013
Publié ou notifié Le 11.03.2013

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus-dit.
Pour Extrait conforme
Suivent les signatures

**Le Maire,
ANDRE Rémi**


